



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000300522

Discipline : L1412 - S.I.I. Energie (L1412)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0011276G

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique du Val de Saône

Commune : TREVOUX

Adresse : 220 chemin D'ARRAS 01606 TREVOUX

Courriel : ce.0011276G@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste spécifique pour enseigner en BTS Electrotechnique avec un complément de service en 2nd cycle

Missions

Avoir une bonne connaissance des secteurs d'activités de l'électrotechnique. Construire un réseau de partenariats d'entreprises pour la réalisation de projets industriels. Poste avec interventions en bac STI2D et BTS électrotechnique. Possibilité de mixage statut scolaire / apprentissage.

Compétences requises

Maîtriser les techniques de la distribution, du contrôle et de la gestion de l'énergie électrique. Maîtriser les solutions de production d'énergies renouvelables et leur intégration dans les systèmes (Smartgrid). Maîtriser la programmation des automatismes et la configuration des réseaux industriels.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

Alain THETE (jgobet@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.